

## SAINT PRIVAT EN PÉRIGORD

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021  
A 19 H 00 A LA SALLE DES FETES DE SAINT PRIVAT DES PRÉS

**Etaient Présents ( 15 )** : Pascale ROUSSIE-NADAL, Rémy CHAUSSADE, Denise RAGOT, Pierre de CUMOND, Anne-Marie PIERRRE, Cyril CONDEMINÉ , Christine VAYSSE, Alain LUCOT, Éric MONROUX, Joëlle STRUFFERT, Jean-Louis VESSIERE, Maxime CLAIRAUD, Didier JACQUIN, Fabienne PICHOT, Dominique RABOISSON.

**Absents Excusés (4)** : Christine CHARRIER (a donné pouvoir à Didier JACQUIN), Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX (a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL), Joëlle REYREL, Hélène PRADIER.

Etaient présents également : Laëtitia LEBRIAT, Philippe LUPRIS, Secrétaires de Mairie.

Secrétaire de séance : Christine VAYSSE.

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2021.

Le compte-rendu de la réunion du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### - **Finances** :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Avant de voter les taux, il est précisé au Conseil Municipal, que la compensation de la perte de ressources des communes au titre de la Taxe d'Habitation est compensée par un versement de la part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du Département.

Le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties qui doit être voté constitue un Taux de référence qui correspond à l'addition pure et simple du taux communal de Taxe Foncière des Propriétés Bâties qui sera identique à 2020 soit 10,07% et du taux départemental 2020 de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties de 25,98% en Dordogne soit un total de 36,05 %.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2021 et le produit fiscal attendu correspondant :

- Taxes Foncières Bâties : 10,07 % + (25,98 %). Soit 36,05 %
- Taxes Foncières Non Bâties : 51,22 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 17,37 %

Ces taux prennent en compte l'intégration fiscale progressive sur 13 ans due à la fusion des trois communes avec un produit fiscal attendu de 433 984,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les taux de fiscalité pour 2021.

- **Vote des budgets primitifs des budgets annexes et du budget principal**

**Vote du budget annexe assainissement**

Le Conseil Municipal,  
après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget annexe assainissement, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,  
après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget annexe assainissement 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 158 901,34 € pour la section de fonctionnement
- 37 265,25 € pour la section d'investissement.

**Vote du budget annexe production électrique photovoltaïque**

Le Conseil Municipal,  
après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget annexe production électrique photovoltaïque, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,  
après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget annexe production électrique photovoltaïque 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 34 309,53 € pour la section de fonctionnement
- 16 008,49 € pour la section d'investissement.

**Vote du budget annexe logements conventionnés**

Le Conseil Municipal,  
après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget annexe logements conventionnés, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,  
après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget annexe logements conventionnés 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 101 076,44 € pour la section de fonctionnement
- 322 834,79 € pour la section d'investissement.

**Avance remboursable :**

Conformément à l'application de la réglementation en vigueur, il y a lieu de prendre une délibération relative à une avance remboursable du Budget Principal au profit du budget annexe Lotissement.

Afin de financer les opérations d'aménagement portées au budget annexe Lotissement, le montant de l'avance remboursable est de 159.406,84 €.

Cette avance remboursable sera reversée au budget principal à la fin de la vente des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de budgétiser le montant de l'avance remboursable.

### **Affectation du résultat budget annexe lotissement :**

Contrairement à ce qui a été écrit dans le précédent compte-rendu, et pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement de 20 456,19 € à la section d'investissement déficitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte l'affectation du résultat.

### **Vote du budget annexe lotissement**

Le Conseil Municipal,  
après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget annexe lotissement, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,  
après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget annexe lotissement 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 257 544,43 € pour la section de fonctionnement
- 433 842,46 € pour la section d'investissement.

### **Vote du budget principal**

Le Conseil Municipal,  
après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2021 du budget principal, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,  
après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget principal 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 1.787.905,41 € pour la section de fonctionnement
- 1.400.028,84 € pour la section d'investissement.

### **Vote des subventions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions aux associations de la façon suivante :

<u>Nom de l'Association</u>	<u>Subvention 2021</u>
ADMR	1695,00
Amicale Laïque	500,00
Comité des Fêtes Saint Privat des Prés	150,00
Tennis Club Saint Privat des Prés	150,00
Société de Pêche de Saint Antoine	300,00
SPA Bergerac	958,80
Myosotis	230,00
Secours catholique	100,00
Restos du cœur de Coulounieix Chamiers	150,00
Ligue contre le cancer	100,00

Bergonié	150,00
AFM Téléthon	150,00
MFR du Ribéracois	125,00
Jeunes Sapeurs Pompiers	240,00
Assoc AFSEP Sclérose en plaque)	50,00
Fondation du Patrimoine	120,00
La Ferme du Parcot	80,00
SAHAMBALA 28	100,00
Les boules au nez	30,00
Maires sans frontières	455,80
MFR Bounezeau	25,00

- **Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye :**

- Modification du bloc des compétences optionnelles : création et gestion de maisons de service public

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2020 approuvant la création d'une maison France services.

Considérant que par délibération du 4 mars 2021 le conseil communautaire a approuvé l'ajout de la compétence : « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* »

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'ajout de cette compétence aux compétences optionnelles de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'ajout de la compétence aux compétences optionnelles de la Communauté de Communes « création et gestion de maisons de services au public »

- Opposition au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Par délibération 65-2020 du 6 novembre 2020, le Conseil Municipal s'était opposé au transfert de cette compétence.

Par courrier du 23 décembre 2020, la Préfecture de la Dordogne informe les Maires, que selon la Loi ALUR et en suivant selon la prorogation de l'état d'urgence sanitaire le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes s'opère au 1<sup>er</sup> juillet 2021, sauf si les communes s'y opposent dans les trois mois qui précèdent (du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021).

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer à nouveau sur l'opposition au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer à nouveau au transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye.

- **Elus : modification du tableau des indemnités**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Christine VAYSSE, Conseillère Municipale Déléguée ne souhaite plus percevoir son indemnité pour raisons personnelles. Elle fera parvenir un courrier à la Mairie précisant cette décision. Le Conseil Municipal en prend acte.

- **ATD : Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour les missions :**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal, la convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage proposée par l'Agence Technique Départementale pour les missions suivantes :

- Rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif ;
- Saisie des données sur la base de l'observatoire national des services eau et assainissement.

Elle propose pour 540,00 € TTC la 1<sup>ère</sup> année et 270, € TTC les années suivantes, pour les 3 stations d'épuration de :

- Rédiger les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif,
- Saisir sur la base des données de l'observatoire national des services eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Questions diverses :

- **Commissions communales :**

A la suite de l'envoi du tableau rectifié à l'ensemble des conseillers municipaux il y a lieu d'accepter celui-ci afin de transmettre à la Préfecture les délibérations correspondantes.

Délégations	Commissions	NOMS des représentants
Délégation n°1 R. CHAUSSADE	Finances	P. DE CUMOND, R. CHAUSSADE
	Elections	R.CHAUSSADE, D. RABOISSON, J.L. VESSIERE, C. CHARRIER, J. STRUFFERT, F. PICHOT, MC ANDRIEUX
	Communication, journal communal, panneaupocket, site	R . CHAUSSADE, A.M. PIERRE, E. MONROUX, J. STRUFFERT, A.LUCOT, R. CHAUSSADE, D. RABOISSON, C.VAYSSE
délégation n°2 D. RAGOT	Patrimoine, fleurissement, chemins randonnées	D. RAGOT, A. LUCOT, H. PRADIER, D.JACQUIN, M. CLAIRAUD, J. STRUFFERT
	Adressage	D.RAGOT, C. CONDEMINE, E. MONROUX, J.L. VESSIERE M. CLAIRAUD, A.LUCOT, D. JACQUIN, D. RABOISSON
	Cimetière, musée, église	D.RAGOT, A. LUCOT, C. VAYSSE A.M. PIERRE, M. CLAIRAUD, M.C. MALBEC-ANDRIEUX, D. RABOISSON
	Ordures ménagères	D.RAGOT, A. LUCOT, H. PRADIER, D. RABOISSON, M CLAIRAUD.
Délégation n°3 P. DE CUMOND	Marchés Publics	P. ROUSSIE-NADAL, P. de CUMOND C. CONDEMINE, E. MONROUX, R. CHAUSSADE, D. RAGOT, D.JACQUIN
	Actes juridiques	P. DE CUMOND
	Urbanisme	P. DE CUMOND
	Associations, salle des fêtes	(SPP) P. de CUMOND, C.CONDEMINE, C VAYSSE (SAC), D.JACQUIN, D. RAGOT (FEST) M.CLAIRAUD, J.STRUFFERT, J.L VEYSSIERE
Délégation n°4 A.M PIERRE	Affaires sociales et santé	A.M. PIERRE Responsable des dossiers d'actions sociale Madame MALBEC-ANDRIEUX R. CHAUSSADE, C. CHARRIER, J. STRUFFERT
	Fêtes et cérémonies, colis de Noel	A.M PIERRE , M.C. MALBEC-ANDRIEUX, F. PICHOT, H.PRADIER, C. VAYSSE, J. STRUFFERT
	Bibliothèque	A.M. PIERRE, C.VAYSSE
	Ecole et transport scolaire	A.M. PIERRE, F.PICHOT, M.C. MALBEC-ANDRIEUX, C. CHARRIER, J. STRUFFERT, H. PRADIER
Délégation n°5 C. CONDEMINE	Voirie communale, bâtiments communaux, eaux, assainissement, réseau	C. CONDEMINE, A. LUCOT, E. MONROUX, D. RAGOT, M. CLAIRAUD, J.L. VESSIERE, D.JACQUIN
	Matériels roulants	C. CONDEMINE, M.CLAIRAUD
Association sportive		J. STRUFFERT, F. PICHOT

Monsieur Maxime CLAIRAUD souhaite se positionner également dans la Commission « Ordures Ménagères »

La modification de cette commission étant prise en compte,  
Le Conseil Municipal approuve le tableau des commissions.

**Permanences des Musées :**

Monsieur Alain LUCOT suggère aux membres du Conseil Municipal de tenir chacun à leur tour une permanence des Musées en binôme avec les autres volontaires pendant la saison touristique.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette suggestion.

Monsieur Alain LUCOT proposera donc un tableau à la prochaine réunion du Conseil Municipal où chacun pourra s'inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Diffusion :

- Pascale ROUSSIE-NADAL
- Rémi CHAUSSADE
- Denise RAGOT
- Pierre de CUMOND
- Anne-Marie PIERRE
- Cyril CONDEMINE
- Fabienne PICHOT
- Jean-Louis VESSIERE
- Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX
- Maxime CLAIRAUD
- Dominique RABOISSON
- Christine VAYSSE
- Alain LUCOT
- Joëlle STRUFFERT
- Éric MONROUX
- Hélène PRADIER
- Christine CHARRIER
- Didier JACQUIN
- Joëlle REYREL

